

Présidence: M. Pierre **Enderlin**

Secrétaire: Mme Anne **Devaux**

Scrutateurs: Mme Marie-Claire **Mamin** et Mme Concetta **Pino**

Huissière: Mme Claire **Matti**

## Ordre du jour

- 1 Appel
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du PV n° 3 - séance du 29 septembre 2021
- 4 Communications du Bureau
- 5 Communications de la Municipalité
- 6 Rapport sur le préavis n° 12/09.2021 - section «aménagement du territoire»  
Demande d'un crédit de Fr. 112'000. - pour financer l'étude préliminaire  
comprenant l'étude de faisabilité et l'avant-projet de l'interface de la gare de  
Saint-Prex
- 7 Préavis n° 13/11.2021 – budget du service des finances communales pour  
l'an 2022
- 8 Préavis n° 14/11.2021 – demande de crédit de Fr. 180'000.– pour évaluer les  
options de reconstruction d'un bâtiment commun pour la déchèterie, le service  
de l'environnement et des espaces publics (SEEP), le service des eaux  
(SEaux), ainsi que la planification de celle-ci
- 9 Préavis n° 15/11.2021 – demande d'un crédit d'étude de Fr. 50'000.– pour  
financer un plan directeur communal des énergies
- 10 Préavis n° 16/11.2021 – demande d'un crédit de Fr. 237'500.– pour  
financer l'état des lieux et réaliser des solutions de mise en œuvre pour le  
traitement des odeurs de la station d'épuration intercommunale.
- 11 Simples questions
- 12 Contre-appel

Le Président, M. Pierre **Enderlin**, ouvre la séance à 20h00.

### **1) Appel**

Mme Marie-Claire **Mamin**, scrutatrice, procède à l'appel.

**Excusé.e.s:** M. Christian Boillat, Mme Natacha **Bruchez**, M. Alexandre **Buvelot**, M. David **Clélin**, M. Philipp **Langer**, M. Sébastien **Pittet**, Mme Laurie **Tornare**

**Absent.e.s:** M. Steve **Bugnon**, M. Roland **Locher**

56 membres du Conseil étant présents, l'Assemblée peut délibérer valablement, en accord avec les dispositions de l'article 55 du règlement du Conseil communal.

-----

### **2) Adoption de l'ordre du jour**

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, le Président procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

**DÉCIDE**

**L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.**

-----

### **3) Adoption du PV n° 03 de la séance du 29 septembre 2021**

Des corrections ont été apportées au PV:

Excusée Mme Maud **Favre** à la place de Mme Céline **Farine-Roggo**

P. 25: correction du prénom de M. Andreas **Rogenmoser**

P. 26: Suppression de « A propos de la voie verte », dans l'intervention de M. Stéphane **Porzi** à sa demande.

P.26: ajout du mot « tortue » après voie verte dans l'intervention de M. Steve **Bugnon**

P. 35: correction du nom de famille de Mme Marie-France **Chautems**

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

**DÉCIDE**

**Le PV modifié n° 03 est accepté à l'unanimité.**

-----

### **4) Communications du Bureau**

Vous avez reçu une invitation à vous annoncer pour notre apéro dinatoire campagnard du 15 décembre 2021. Vous êtes déjà xx à avoir confirmé votre présence et nous vous remercions.

Je tiens également à remercier notre Municipalité pour sa confirmation in corpore. Je rappelle que notre séance sera avancée à 19h. Nous avons précisé que le pass sanitaire sera demandé à l'entrée.

-----

**5) Communications de la Municipalité**

Toutes les communications de la Municipalité se trouvent en annexe du présent procès-verbal.

-----

**6) Rapport sur le préavis n° 12/09.2021 - section «aménagement du territoire» Demande d'un crédit de Fr. 112'000. - pour financer l'étude préliminaire comprenant l'étude de faisabilité et l'avant-projet de l'interface de la gare de Saint-Prex**

M. Alexandre **Wohnlich** rapporte pour la commission ad hoc.

M. Nicolas **Cottier** rapporte pour la commission des finances.

La discussion est ouverte.

Mme Barbara **Dellwo** demande des précisions sur le contenu exact de l'étude, sachant que d'un côté il y a les CFF qui ont des contraintes, notamment l'accessibilité des quais aux personnes à mobilité réduite et de l'autre un privé qui veut aménager son projet. Pourquoi payer Fr. 112 000 alors que les deux autres parties peuvent financer leur propre étude. Elle comprend la volonté de coordination de la municipalité, mais elle ne comprend pas très bien en quoi jouer le rôle de facilitateur nécessite une étude en sus des autres.

M. Alexandre **Wohnlich** répond que le sujet porte précisément sur la nécessité de coordonner le projet des CFF ainsi que celui du privé. Il faut articuler les places de parcs, les taxis, les accès, le concept général, les park and ride, la circulation des mobilités. Le périmètre concerné exact est précisé dans le préavis.

Mme Véronique **Savioz** précise que la Municipalité ne se contente pas de jouer un rôle de coordination. Elle apporte aussi la vision de la Commune dans les discussions et négociations avec le propriétaire, notamment sur le type de logements qui seront construits. La municipalité reviendra plus tard sur le sujet pour le présenter aux membres du Conseil communal. Il s'agit de savoir «ce que l'on veut à Saint-Prex dans cet immense espace, parce qu'il y a aussi une partie d'espace public, réfléchir à l'aménagement de la sortie de la gare pour un lieu de rencontre, tranquille ». Elle revient aussi sur la question de la circulation avec plusieurs modes de mobilité et affirme que dans le cadre d'une vision à long terme pour ce quartier en pleine mutation, « et, selon nous, un exécutif a tout son rôle à jouer » .

M. Fabrice **Dessaux** est frappé par l'importance du projet. «La Commune possède peu de terrain, c'est principalement les CFF et le privé qui vont donner le ton, c'est une zone où l'on ne peut pas creuser profondément, au niveau parking, on sera aussi limité. On parle de Park and ride, de restaurants, de magasins, de 3<sup>e</sup> voie pour les trains. On va vouloir essayer de tout mettre là et assez vite, on se rendra compte qu'on n'y arrivera pas. Je pense que l'ère du tout à la voiture est terminée et j'aimerais bien que la Municipalité, dès le départ puisse impulser une zone où il faudra privilégier la mobilité douce, piétonne et vélo ».

M. Marc **Hauswirth**: demande si le plan d'affectation (PA) gare sud, dont il est question existe déjà ou s'il est à concevoir. Plus précisément il souhaite savoir par rapport à quelle dimension les gabarits sont posés.

Mme Véronique **Savioz** précise que le plan d'affectation devra être modifié.

Mme Barbara **Dellwo** demande à la Municipalité si les acteurs concernés souhaitent son immixtion dans le projet. « Êtes vous les bienvenus ? »

Mme Véronique **Savioz** explique que depuis quelques années, des contacts réguliers entre la Municipalité et le propriétaire « se font dans un climat plutôt constructif, des choses se précisent, à propos du parking qui représente une zone sensible et des études ont été réalisées par rapport à la perspective d'un grand parking sous-terrain qui réglerait aussi la question du manque de places de parc pour les personnes handicapées, par rapport aux travaux à venir des CFF. Là, nous sommes

acteurs pour les Saint-Preyards. Il y a un climat de discussion, de négociation, tout n'est pas facile, ni résolu, mais les contacts sont là et on continue dans ce sens là ».

M. Henri **Haller** demande quelle est la position de la Municipalité par rapport à la recommandation suivante de la commission ad hoc, reproduite ci-dessous:

« Finalement et dans une volonté de faciliter l'acceptation par le Conseil Communal de la variante pour l'interface de la gare qui sera retenue et développée dans la phase d'avant-projet, la Commission s'est également préoccupée de savoir comment celle-ci serait choisie. A ce titre et pour minimiser le risque de rejet par le Conseil Communal d'un préavis ultérieur demandant le financement des études de projet ou du crédit de construction tel que cela été vu récemment pour différents autres préavis communaux, la Commission recommande qu'au terme de la phase 2 d'études, les différents concepts et variantes développées par le groupement d'ingénieurs soient présentées et discutées avec le Conseil Communal. »

Mme Véronique **Savioz**, confirme que la Municipalité est d'accord avec cette proposition.

M. Jacques **Rochat** est interpellé par le préavis, dont le titre, « est tellement long qu'on a de la peine à comprendre ». Il demande si les modifications du PA seront soumises au Conseil communal.

Il constate que les places de parc en face de chez Morand électroménager sont toujours à moitié vides, « donc on en a pas besoin de tant que cela ».

Il revient sur l'intervention M. Fabrice **Dessaux** « qui dit que la voiture c'est fini, je n'en suis pas si sûr ». Concernant les CFF, « on ne pourra rien dire car c'est fédéral. Ils ont construit des murs anti bruits, j'espère qu'ils ne vont pas les détruire. Les seuls leviers qu'on a, c'est avec le propriétaire. Est-ce qu'on va voter un crédit pour un tas d'alternatives et de suppositions? Personnellement, je vais voter contre ce préavis ».

Mme Véronique **Savioz** répond: « C'est un dossier complexe avec pas mal d'incertitudes et dans lequel on ne maîtrise pas tout, c'est assez insatisfaisant. Néanmoins, la Municipalité pense que cela vaut la peine d'être présent, actif et d'essayer de gagner là où nous pouvons gagner quelque chose. Par rapport aux voitures, il y a un mouvement général qui va en faveur de la mobilité douce, mais il y aura toujours des voitures et il faut vivre ensemble. A Saint Prex, il y a juste assez de places pour les voitures, voire un manque de places et on ne veut pas que les Saint-Preyards ne puissent plus se parker. C'est important de négocier avec le propriétaire pour gagner en places de parc, dans le parking sous-terrain, par exemple.

Concernant les CFF, oui, ils ont leur planification, leurs décisions, ils ne nous demandent pas toujours notre avis. La 3<sup>e</sup> voie est prévue depuis longtemps, mais je ne pense qu'il y aura quelque chose avant 10 ans. Les murs antibruit apportent du confort aux riverains, mais ce n'est pas exclu qu'ils en détruisent certains. Nous avons des contacts réguliers avec les CFF, la mise en conformité avec la LHand exige des travaux qui sont complexes. Le climat entre les CFF et la Municipalité est bon, des réflexions communes se font aussi au niveau technique. On n'est pas du tout dans un rapport de dominant à dominé, quand bien même il y a des choses qui ne nous appartiennent pas ».

M. Alexandre **Wohnlich** précise concernant le Park and ride, que la projection se fait à 2030. « Nous n'avons pas eu accès à l'étude. Il me semble qu'on va passer prochainement au quart d'heure, ce qui va générer un peu plus de fréquentation » .

Mme Sylvie **Fuchs** demande si les gabarits qui vont être posés sur l'ensemble du terrain, regroupent un ou plusieurs propriétaire?

Mme Véronique **Savioz** précise qu'il s'agit d'un seul propriétaire.

M. Alain **Jouffrey** souhaite en savoir plus sur le style de l'étude qui sera réalisée. Il constate que de plus en plus de communes comme Lausanne ou Morges intègrent des démarches participatives qui impliquent la population, sur les questions d'aménagement. Il voudrait savoir si une telle démarche est possible sur le projet, ce qui permettrait à la population de voir des plans et de s'exprimer, « ce serait plus démocratique qu'un avis d'expert, même s'il est excellent. Sur un petit microcosme comme Saint-Prex, ce serait bien que la population soit consultée et participe ».

Mme Véronique **Savioz** répond que dans l'idée la Municipalité est tout à fait favorable, « mais nous ne sommes pas encore au stade de savoir comment nous procéderions ».

Mme Miriam **Radermacher Pilloud** affirme: « Il y a un manque de transparence par rapport à ce privé ». Elle se réfère à l'aménagement de la gare de Morges, considérant que s'il ya des points très réussis, d'autres le sont moins «comme ces deux tours sur lesquels les Morgiens ont voté et maintenant s'en mordent un peu les doigts ». Elle demande si des garde-fous existent dans ce projet qui permettraient d'éviter que ce privé « que certains connaissent et qui a une certaine emprise », puisse réaliser des constructions un peu gigantesques qui ne seraient pas adaptées à l'aménagement de Saint-Prex.

Mme Véronique **Savioz** répond que la Municipalité a le souci de conserver un projet humain et agréable. « La pose des gabarits nous permettra de mieux nous représenter les hauteurs maximums et nous gardons la liberté de nous y opposer si nous considérons que c'est trop massif. Nous disposons aussi d'un levier avec la modification du PA. Soyez rassuré-e-s, ce propriétaire ne peut pas nous imposer ce qu'il veut, même si nous sommes obligés de travailler avec lui».

M. Nicolas **Cottier** apporte l'éclairage de la Cofin: « C'est tout l'objet de ce préavis, même si les CFF et le privé ont des droits, si la Municipalité veut contester certains choix, comme la hauteur des bâtiments, sans étude à l'appui, elle n'aura pas de crédibilité. Une étude comme celle-ci lui donne la possibilité d'arriver avec des arguments. Elle peut exercer ses propres droits et là où elle n'en a pas, elle pourra toujours s'appuyer sur la force de l'argument. Pour venir avec de bons arguments, il faut faire des études ».

Il souhaite ajouter une remarque subsidiaire au sujet de la démocratie participative: « Il ne faut pas faire croire aux gens qu'on fait du participatif pour finalement ne pas en faire vraiment. Il faut rester attentif à ne pas susciter des attentes, surtout sur un projet aussi complexe. Nous, conseillers communaux, sommes une émanation de la démocratie participative, en tant que représentants du peuple, donc j'ose espérer que notre système démocratique fonctionne relativement bien. Elargir le débat c'est bien, mais trop de démocratie tue la démocratie ».

Mme Barbara **Dellwo** revient sur ce qui vient d'être dit et sur l'intervention de M. Jacques **Rochat** à propos des incertitudes ainsi que du peu de marge de manœuvre par rapport aux plans des CFF et du propriétaire privé. « J'ai l'impression qu'on a eu beaucoup de discussions ces dernières années sur la participation directe, mais des gens ont quand même l'impression que des choses ont été décidées sans qu'elles soient mûries et en ce sens la volonté de la Municipalité de vouloir coordonner et mener une réflexion intelligente est à saluer et je vous invite à soutenir cette proposition ».

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote du préavis.

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- Vu le présent préavis
- Entendu le rapport de la commission
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

**DÉCIDE**

1. D'autoriser la Municipalité à poursuivre l'étude préliminaire de l'interface de la gare de Saint-Prex ;
2. De lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme de Fr. 112'000.- pour entreprendre cette étude ;
3. D'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt ;
4. D'admettre que cette dépense soit amortie en deux fois, dès 2022.

**Le préavis n° 12/09.2021 est accepté à l'unanimité moins une voix.**

-----

**7) Préavis n° 13/11.2021 – budget du service des finances communales pour l’an 2022**

Commission des Finances

-----

**8) Préavis n° 14/11.2021 – demande de crédit de Fr. 180'000.– pour évaluer les options de reconstruction d'un bâtiment commun pour la déchèterie, le service de l'environnement et des espaces publics (SEEP), le service des eaux (SEaux), ainsi que la planification de celle-ci**

Sont nommé-e-s pour la commission ad hoc: M. Jérôme **Courtais**, Mme Maud **Favre**, Mme Lorella **Pfirter**, M. Yves **Morand**, M. Raymond **Tardy**

**Suppléant:** M. Sébastien **Pittet**, Mme Sandrine **Pittolaz Croutaz**

-----

**9) Préavis n° 15/11.2021 – demande d'un crédit d'étude de Fr. 50'000.– pour financer un plan directeur communal des énergies**

Sont nommé-e-s pour la commission ad hoc: Mme Miriam **Rademacher-Pilloud**, M. Andreas **Rogenmoser**, Mme Sophie **Rouquette-Studer**, M. Yves **Chevillat**, M. **Blaise Van Poucque**

Suppléants: Mme Barbara **Dellwo**, Mme Catherine **Blouzard**

-----

**10) Préavis n° 16/11.2021 – demande d'un crédit de Fr. 237'500.– pour financer l'état des lieux et réaliser des solutions de mise en œuvre pour le traitement des odeurs de la station d'épuration intercommunale.**

Sont nommé-e-s pour la commission ad hoc: M. Didier **Franco**, Mme Simone **Dietschi**, M. Pascal **Perrottet**, M. Alexandre **Buvelot**, Mme Chantal **Trabaud**

Suppléants: M. Daniel **Oberson**, Mme Christie **Piquerez**



## 11) Simple questions

### **Budget amendes PRM pour parcage dans la Commune**

M. Yves **Morand**: « Mettre son disque bleu, parquer dans une zone blanche, n'est pas un réflexe pour le commun des mortels. Profiter de la situation lors de manifestations, des jours ou des heures stratégiques où le rendement au mètre carré est fructueux, tout cela parce que l'on ne veut pas de voitures ventouses, ce n'est certainement pas la meilleure des méthodes ou bien sûr la plus rentable pour arriver à couvrir le budget qui augmente chaque année. Ceci oblige les agents à se comporter comme des commerciaux à qui on demande d'atteindre un chiffre d'affaire et ne laisse plus de place au bon sens. La réputation de Saint-Prex alimente les conversations loin à la ronde. Je propose donc que l'on supprime le montant pour amende dans le budget et les budgets futurs en attendant une étude globale des parcs à Saint-Prex. Merci à la Municipalité de faire une réflexion à ce sujet. »

Mme Anouk **Gäumann** répond: « Ce n'est pas normal qu'ils agissent de cette façon lors des manifestations et je peux servir de relais en leur demandant de ne pas passer. Sur le budget, le Commandant Leu est toujours très convaincant, il affirme qu'il n'y a pas de mot d'ordre. Je vais relayer votre volonté d'une étude. Saint-Prex peut aussi être proactif en annonçant des demandes sur des manifestations organisées que je peux relayer. »

Mme Sylvie **Fuchs** vient présenter une synthèse sur le budget PRM, en précisant qu'elle est membre de la Coges de la PRM.

- Mode de calcul de PRM: il se base sur un budget par habitant réparti sur les communes qui participent à PRM.
- 80 agents dont les administratifs en nombre de postes à 100% se répartissent les tâches entre ce que demande la direction de PRM et les demandes particulières des communes.
- Décomposition des contrats PRM: contrat de base avec des prestations différenciées en fonction des communes, des demandes et des besoins. Certaines communes comme Morges ont droit à un contrat complet de police.
- Budget global : Fr. 15 millions annuels, dont 7,3 millions à la charge des communes.
- Les contrats de droit administratifs sont des contrats complémentaires sur demande des communes, et représentent Fr. 2'848'000 en charges et Fr. 3'500'000 en revenus donc un excédent de Fr. 670'300 qui sont des rétrocessions des amendes et des taxes notamment pour les marchés. Ces interventions payantes pour la population sont beaucoup plus importantes pour Morges qui arrive à porter totalement son budget grâce à celles-ci.
- Saint-Prex: les prestations supplémentaires, donc des tâches à contrat administratif sur demande de la Commune, sont facturées à l'heure.
- Budget 2022: les charges pour Saint-Prex s'élèvent à Fr. 318'000 et les revenus Fr. 53'000. Il s'agit du reversement des amendes d'ordre qui n'inclut pas celles de la girafe.
- On nous a annoncé une seconde girafe, peut être avec un look de zèbre.
- Le solde à régler pour Saint-Prex dans le budget 2022: Fr. 264'000.
- Les charges en dehors des années anormales, sont bien maîtrisées, contrairement à ce que certaines personnes pensent.
- Les résultats portés au budget sont toujours bien en-deçà de la somme de Fr. 240 par habitant qui est facturée. L'année 2022 devrait voir arriver trois personnes complètement formées dans l'équipe.
- Le niveau réel de 2020 et 2021 n'est pas très représentatif. Il faut remonter à l'année 2017 qui montre un niveau de charge par habitant en moyenne entre Fr. 212 et 215.
- Une question qui m'a été posée: concernant le coût des deux premières voitures électriques acquises par PRM, des Audi de forte cylindrée, elles sont chères à cause des équipements spécifiques à l'intérieur.

M. Jacques **Rochat** annonce qu'il s'est levé du mauvais pied ce matin. Concernant PRM, il dénonce la présence de la girafe à Saint-Prex trois jours avant le P'tit Marché, « je qualifierais presque cela de vicieux ».

Concernant l'arrêt des produits phytosanitaires par la Commune: « j'avais honte de voir les vignes plantées autour du gros bloc erratique, c'est une année difficile, mais faut pas rêver, le bio quand on n'a pas l'habitude, ça ne se pratique pas."

Mme Barbara **Dellwo** annonce également être d'assez mauvaise humeur et outrée: « Je ne comprends pas ce truc autour des limitations et des places de parc, quand je prends le train je paye le ticket. Je ne vais pas dire au CFF « Oh p\*\*\*\*\*, vous faites c\*\*\*\*, je vais chez un pote, vous pouvez pas lâcher du lest ce soir! Il y a des règles et quand vous utiliser l'espace public et qu'il faut payer et bien vous payez ou vous f\*\*\*\*\* votre disque et si vous vous faites choper, on ne va pas jouer les pleureuses. Je suis outrée par cette discussion ».

### **Masque obligatoire**

Mme Barbara **Dellwo** ajoute, quitte à se faire encore plus d'ennemi·e·s :« Quand je reçois une invitation qui précise que le port du masque est obligatoire et que je vois la moitié de la salle qui n'en porte pas, je m'interroge. Je serais très heureuse de ne pas le porter non plus, mais soit on dit que le masque est obligatoire et on fait respecter cette obligation, soit on peut le faire tomber, mais cet entre deux est gênant et désagréable.»

### **PV corrigé**

M. Marc **Hauswirth** demande au bureau s'il serait possible « d'envoyer le PV corrigé après adoption pour nos archives ou une heure avant la séance pour qu'on puisse voir les corrections ».

M. Pierre **Enderlin** précise que Le PV corrigé est sur le site internet.

### **Parc à chiens**

Mme Thereza **Suarez Hungria** énumère les contraintes auxquelles doivent se plier les propriétaires de chien pour protéger la reproduction de la faune sauvage entre le 1<sup>er</sup> avril et le 15 juillet. Elle ajoute que les restrictions à Saint-Prex courent jusqu'au 31 octobre sur les plages. « J'ai un chien et avec d'autres propriétaires de chien, nous souhaitons pouvoir lâcher nos chiens sur un terrain clôturé. Est-ce que la Commune peut étudier une solution? Je suggère le terrain derrière le Vieux Moulin ou celui derrière la déchèterie qui sont déjà clôturés à moitié ».

Mme Anouk **Gäumann** répond que c'est une réflexion en cours.

### **Remerciements**

M. Stéphane **Porzi**: « Je suis de très bonne humeur et je remercie le Conseil de nous faire confiance pour le préavis qui a été voté ce soir. Je vous promets que les deniers seront très bien utilisés et qu'on fera une place de la gare qui conviendra à tout le monde ».

### **Le cochon rouge à la croix suisse**

M. Henri **Haller**: « Il y a deux législatures en arrière, la Commission des finances avait remis ce symbole à la personne en charge des finances, Carine **Tinguely**. Elle nous l'a rendu à son départ .Je précise qu'on le lui avait remis avec une pièce de Fr. 5 et il nous a été rendu avec deux pièces de Fr. 5.

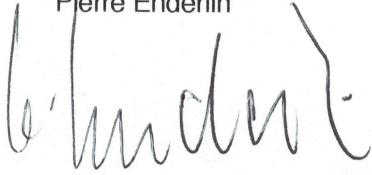
### **Port du masque**

Pierre **Enderlin** fait un mea culpa pour ne pas avoir porté le masque ce soir et s'engage à respecter les consignes cantonales à l'avenir.

12) Contre-appel.

La séance est levée à 21h30

Le Président  
Pierre Enderlin



La Secrétaire  
Anne Devaux



**Communication de la Municipalité au Conseil communal  
du 3 novembre 2021**

---

Communication n° 32/11.2021

Objet: charte des talus de routes

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Pour faire suite à sa décision de renoncer à l'utilisation de tous types de produits phytosanitaires depuis 2019, la Municipalité fait un pas de plus en signant la charte des talus. Par cet acte, elle s'engage conjointement avec l'Etat de Vaud à entretenir de manière écologique et différenciée les zones vertes des bords de route.

Malgré ce que l'on pourrait croire, l'état de la biodiversité en Suisse est préoccupant. Notre pays possède une des plus fortes proportions d'espèces menacées. La situation est également inquiétante dans le canton de Vaud. Fort de ce constat, le Conseil d'Etat a adopté un plan d'action en faveur de la biodiversité 2019-2030. L'une des mesures vise à renforcer celle-ci en entretenant les bords de routes de manière durable et réfléchi.

En pratique cela se traduit par un calendrier de fauche mieux adapté qui tient compte des corridors de migration pour la petite faune et de dispersion pour la flore.

Par ailleurs, dans l'intérêt de la biodiversité, les plantes exotiques envahissantes seront arrachées comme c'est déjà le cas actuellement pour le chardon.

La Municipalité

Saint-Prex, le 13 octobre 2021/CM - 101.02.03

*Pour tout renseignement, s'adresser à M<sup>me</sup> Anouk Gäumann au 079 229 29 72*

**Communication de la Municipalité au Conseil communal  
du 3 novembre 2021**

---

Communication n° 33/11.2021

Objet: Guide de recommandations ZIZA-Demain

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La thématique ZIZA-Demain avait été sélectionnée par la Confédération comme projet-modèle pour un développement territorial durable 2014-2018.

Les différentes études et réflexions ont permis la publication d'un guide de recommandations pour la densification en zones industrielles et artisanales (ZIZA).

Le contenu du guide est disponible sur le site internet de Région Morges (<https://www.regionmorges.ch/guide-de-recommandations-ziza-demain>). Toutefois, pour une lecture plus aisée et plus agréable, le guide est également publié sous format papier.

Si vous le souhaitez, quelques exemplaires papier sont disponibles au service de l'urbanisme et des infrastructures.

La Municipalité

Saint-Prex, le 13 octobre 2021/CC/cf - 101.02

*Pour tout renseignement, s'adresser à Mme Véronique Savioz, municipale, au 076 417 56 86*

**Communication de la Municipalité au Conseil communal  
du 3 novembre 2021**

---

Communication n° 34/11.2021

Objet: APEMS-AREMS

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les structures d'accueil pour les enfants ont subi des pertes financières en 2020, en raison de la crise sanitaire du COVID-19.

Le Conseil fédéral, après avoir décidé dans un premier temps de ne pas accorder d'aide aux structures financées par les pouvoirs publics, a revu sa position et a étendu le cercle des bénéficiaires.

Le Conseil d'Etat vaudois a décidé de verser une aide cantonale extraordinaire aux institutions remplissant les conditions fédérales.

Ainsi, après un premier versement de Fr. 19'281.00, correspondant au 67% de la perte admise, le Canton nous a octroyé une aide complémentaire de 33%, soit Fr. 9'763.00.

La Municipalité

Saint-Prex, le 3 novembre 2021/AG - 101.02

*Pour tout renseignement, s'adresser à M. Anthony Hennard, municipal, au 079 458 79 41*

**Communication de la Municipalité au Conseil communal  
du 3 novembre 2021**

---

Communication n° 35/11.2021

Objet: entretien différencié

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans le cadre de la poursuite de l'entretien différencié et respectueux des espaces verts de la Commune, le service de l'environnement et des espaces publics (SEEP) a choisi cette année de collaborer avec Yann Mayer agriculteur à Denens pour la mise à disposition de ses moutons.

Ainsi, une vingtaine d'entre eux remplacent efficacement depuis le mois d'octobre les tondeuses et motofaucheuses sur plusieurs parcelles communales. Ce mode de gestion des espaces verts est des plus écologique et peu demandeur en main-d'œuvre, ce qui permet aux collaborateurs du SEEP de se concentrer sur d'autres activités.

Enfin, un aspect également important de cette démarche est le capital sympathie que dégage le troupeau dans la Commune. Vous les avez sûrement croisés ou vous les croiserez dans les alentours de Sous-Allens, de la déchèterie ou sur la parcelle de la Gravière.

La Municipalité

Saint-Prex, le 3 novembre 2021/AG - 101.02

*Pour tout renseignement, s'adresser à Mme Anouk Gäumann, municipale, au 079 229 29 72*

**Communication de la Municipalité au Conseil communal  
du 3 novembre 2021**

---

Communication n° 36/11.2021

**Objet:** «Pla'stock Léman» un nouveau projet pour quantifier les plastiques et microplastiques qui se retrouvent sur nos plages

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a décidé de relayer, au pilier public, sur le site internet et dans le prochain tout ménage de décembre une information de l'association pour la sauvegarde du Léman concernant un projet de science participative visant à évaluer et caractériser le stock de plastique qui malheureusement se retrouvent sur nos plages lémaniques. Cette association recherche une centaine de bénévoles prêts à investiguer sur le terrain 4 fois durant l'année prochaine, une fois par saison, sur l'ensemble du pourtour lémanique. Une formation sera dispensée aux personnes qui se seront inscrites.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire sur le site internet de l'ASL en remplissant le formulaire à l'adresse suivante : <https://asleman.org/benevolat/>

La Municipalité

Saint-Prex, le 3 novembre 2021/CM - 101.02

*Pour tout renseignement, s'adresser à Mme Anouk Gäumann, municipale, au 079 229 29 72*



**Communication de la Municipalité au Conseil communal  
du 3 novembre 2021**

---

Communication n° 37/11.2021

**Objet:** gestion financière de l'Office régional de Protection civile

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le service des finances s'occupe de la comptabilité de l'Office régional de protection civile depuis l'exercice 2017.

M<sup>me</sup> Tinguely, ancienne municipale, et M. Thévoz, chef du service des finances, ont rencontré en mai dernier une délégation du Comité de direction de l'ORPC, concernant l'avenir de la gestion financière de la protection civile.

En raison de la COVID-19, le nombre d'écritures comptables a passablement augmenté, rendant la charge de travail difficilement absorbable par le service des finances.

D'un commun accord, il a été convenu que l'ORPC se chargera elle-même de sa gestion financière dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Cette décision a été avalisée lors de l'assemblée intercommunale du 6 octobre écoulé.

La Municipalité

Saint-Prex, le 3 novembre 2021/AG - 101.02

*Pour tout renseignement, s'adresser à M<sup>me</sup> Anouk Gäumann, municipale, au 079 229 29 72*

**Communication de la Municipalité au Conseil communal  
du 3 novembre 2021**

---

Communication n° 38/11.2021

Objet: PA Gare Sud

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans le cadre de l'élaboration du PA «Gare Sud», la Municipalité a demandé que des gabarits soient posés pour se rendre compte de l'impact possible du futur bâti.

Vous constaterez la présence de doubles gabarits à des hauteurs différentes, vu l'intention de créer un niveau d'attique en retrait des façades.

Il est effectivement important de se soucier de la bonne intégration de ces constructions dans le site, ainsi que de leur insertion dans le paysage.

Les gabarits seront présents du 8 au 14 novembre à l'angle Sud-Est du futur quartier, soit en face du centre commercial Coop, du giratoire du Motty et jusqu'à l'accès de Denner.

Ils figurent la hauteur potentielle maximale des bâtiments, mais pas les limites exactes, de manière à ne pas prêter les usagers des places de parc.

La Municipalité

Saint-Prex, le 3 novembre 2021/AG - 101.02

*Pour tout renseignement, s'adresser à Mme Véronique Savioz, municipale, au 076 417 56 86*